



FICHE d'INSCRIPTION 2022-2023

DANSE DE SALON

Les dossiers reçus **avant le 24 Juillet** sont prioritaires. Ensuite, les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception.

RE-INSCRIPTION (déjà adhérent en 2021-2022) Oui Non

RESPONSABLE DE L'ADHESION (Personne majeure)

Nom : _____ Prénom : _____ Tél fixe _____

Adresse : _____ Portable : _____

Code Postal et Ville : _____ Mail (très lisible): _____

Le mail ne sera pas utilisé à des fins publicitaires mais uniquement pour vous communiquer les informations importantes de la vie de la MPT (convocations aux AG, demande d'avis, annulation de cours...). Il est important pour nous de l'avoir.

- Attestation de paiement : disponible au secrétariat ou demande par mail à infompt@mpt-poisat.fr
- J'ai lu et j'accepte les **conditions générales** d'adhésion à la MPT (conditions de remboursement, droit à l'image, autorisation d'intervention médicale en urgence... ; voir les CG sur le site internet)

Oui Non

Nom & Prénom de l'adhérent qui participe à l'activité : _____

_____ Date naissance : _____

Couple : Nom & Prénom du partenaire qui participe à l'activité (aucune inscription individuelle) : _____

_____ Date naissance : _____

CRENEAUX

Mardi 19h00 – 20h30

Jeudi 17h45 – 19h15

Poisat Extérieurs

Tarif jusqu'au 30 septembre inclus

150 € 200 €

150 € 200 €

Poisat Extérieurs

Tarif à partir du 1^{er} octobre

173 € 230 €

173 € 230 €

TARIF / PERSONNE

TARIF / PERSONNE

ADHESION MPT DUO POISAT : 10 € / AUTRE DUO : : 15 €

TOTAL (Activités + Adhésion) : _____

➤ **DROIT A L'IMAGE : SUITE A LA CREATION DE LA PAGE FACEBOOK « MPT POISAT », A LAQUELLE NOUS VOUS ENCOURAGEONS A VOUS ABONNER, NOUS SOMMES SUSCEPTIBLES DE PUBLIER DES PHOTOS ET VIDEOS DES COURS OU EVENEMENTS DE LA MPT. MERCI DE NOUS INDIQUER SI VOUS ETES D'ACCORD (ENTOURER LA MENTION UTILE) :**

OUI

NON

REGLEMENTS par chèque bancaire uniquement à l'ordre de la MPT de Poizat:

- **Maximum 3** chèques (ne pas mettre de centimes et écrire le mois d'encaissement -octobre, janvier et mars- au dos du chèque).
- Pour les inscriptions d'un montant supérieur à 350€ : possibilité de payer en **5 fois** (octobre, novembre, janvier, mars et avril).
- Pour les paiements par **chèques vacances, Jeunes Isère...**, merci de faire un chèque de caution (écrire « caution » au dos) qui vous sera restitué lorsque vous viendrez déposer vos chèques vacances...lors des permanences au **plus tard fin janvier 2023**.

Echéance (mois d'encaissement)	Nom de la banque	Numéro de chèque	Nom du débiteur (si différent adhésion)	Montant (pas de centimes)

Lu et approuvé
Signature